



## **PV Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage**

**Réunion du 22 Août 2025**

*Par voie électronique (\*)*

Président de Commission : Monsieur LORGEUX Pascal  
Présents : Messieurs BANDEIRA Laurent – GARCIA Salvador - GOND Serge - LAVRAT Géraud  
- LEFEBVRE Stéphane - POTIER Gérard  
Assiste : Madame GUILBAUDAUD Sylvie (administrative)

**(\*) Conformément à l'Article 7.2 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage s'est déroulée exceptionnellement par voie électronique ce Vendredi 22 août 2025 à 17h00 sous la présidence de Monsieur Pascal LORGEUX.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

### **Adoption procès-verbal du 24 Juin 25.**

#### **Clubs pouvant bénéficier de mutations supplémentaires – Saison 2025/2026 :**

Les clubs ci-dessous ont, pendant les deux saisons précédentes, compté dans leurs effectifs d'arbitres respectifs, au titre du statut de l'arbitrage, en sus des obligations réglementaires, un ou des arbitres supplémentaires non licenciés joueurs, qu'ils ont amenés eux-mêmes à l'arbitrage :

| <b>Clubs pouvant bénéficier des dispositions de l'article 45 du Statut<br/>Pour la saison 2025/2026</b> |                  |                         |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------|------------------------------------|
| <b>CLUBS</b>                                                                                            | <b>Un joueur</b> | <b>Deux<br/>joueurs</b> | <b>Equipe(s)<br/>concernée (s)</b> |
| C2L Foot                                                                                                | X                |                         | SENIOR D1                          |
| US Henrichemont-Menetou                                                                                 | X                |                         | SENIOR D2                          |
| AM Léréenne SP. L Léré                                                                                  | X                |                         | SENIOR D2                          |
| Vasselay-St Eloy De Gy                                                                                  | X                |                         | SENIOR D2                          |
| CS Vignoux Sur Barangeon                                                                                | X                |                         | SENIOR D4                          |

**A noter** : Conformément à l'article 45 du Statut de l'arbitrage, ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Par ailleurs, le nombre de joueur mutés « hors période » pouvant être inscrits sur la feuille de match des équipes désignées demeure limité à 2 maximum.

**Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.**

Le Président de Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Lorgeux'.

Pascal LORGEUX

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Garcia'.

Salvador GARCIA